

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 juillet 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 2066)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 866

présenté par
M. Moreau

ARTICLE 2

I. – À l’alinéa 11, après le mot :

« cohérence »,

insérer les mots :

« et à l’efficacité ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion aux alinéas 12 et 13.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rajouter la notion d’efficacité des actions en plus de leur cohérence semble indispensable pour améliorer l’usage des fonds dédiés aux politiques et actions visées.